Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_014-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 21 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, Annick PORTES, MM Jean-Louis VERGNE et Eric GARNIER.

Absents représentés :
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Michèle ARMANDARY donne pouvoir à M Christian FONTAINE
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- M Fabrice LE TOQUIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE
- Mme Claude BENEZIT donne pouvoir à M Eric GARNIER

Absente :
- Mme Valérie SIMON

Madame Catherine GUGUEN-GRACIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2026/014 – BUDGET COMMUNE – VOTE DE PREMIERS VERSEMENTS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026

Présents : 23 **Représentés** : 09 **Votants** : 32

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_014-DE

L'ensemble des subventions annuelles de fonctionnement aux associations sera attribué, selon l'avis de la commission vie associative après le vote du budget primitif 2026. Cependant, après accord, en dérogation à ce principe, certaines associations ayant du personnel ont besoin d'un premier versement avant le vote d'attribution des subventions pour ne pas mettre en péril leur trésorerie.

Il est donc proposé de voter un premier versement de 30 000 € à l'Ecole de Musique Maurice Ravel et de 40 000 € à l'ASTD dans l'attente de l'attribution de la subvention définitive, selon la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée pour les associations concernées.

Par ailleurs, plusieurs autres associations ont des besoins en trésorerie au cours des prochains mois : la Boxe américaine de Dinard, Lord Russell et Histoire et patrimoine du Pays de Dinard Rance Émeraude, Union du Commerce de Dinard. Dans l'attente du vote des subventions, il est proposé un premier versement de 6 000 € à la Boxe américaine et de 1 700 € à Lord Russell et à Histoire et patrimoine et 9 000 € à l'Union du commerce de Dinard. Chacun de ces montants est évalué au regard de la subvention versée en 2025 à l'association et qui figure dans le tableau récapitulatif présenté ci-dessous aux conseillers municipaux.

Il est précisé que les membres du Conseil municipal qui seraient présidents ou membres d'associations citées dans la délibération ne doivent pas prendre part au vote, sous peine de rendre cette délibération illégale (arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2008).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative » en date du 15 janvier 2026, par courriel,

Considérant que les associations « Ecole de musique Maurice Ravel » et « A.S.T.D. » ont des charges de fonctionnement importantes liées aux salaires et ont besoin d'un premier versement avant le vote d'attribution des subventions pour ne pas mettre en péril leur situation financière,

Considérant l'opportunité d'attribuer dès à présent un premier versement de subventions pour 2026 aux associations susvisées, ainsi qu'aux associations de la Boxe américaine de Dinard, Lord Russell, Histoire et patrimoine du Pays de Dinard Rance Emeraude et Union du commerce de Dinard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité pour l'ensemble des associations, excepté pour l'Union du Commerce de Dinard, Madame GAUVIN ne prenant pas part au vote, de même pour Monsieur VERGNE pour Histoire et Patrimoine :

DECIDE

Article 1er : d'approuver le vote des premiers versements de subventions pour 2026 telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention 1er versement - 2026 Séance du 27 janvier 2026	Subvention accordée en 2025
65748	*École de Musique Maurice RAVEL de Dinard*	30 000,00 €	83 500,00 €
65748	*ASTD (Amicale Sociale des Territoriaux de Dinard)*	40 000,00 €	82 000,00 €
65748	*Boxe américaine de Dinard*	6 000,00 €	13 500,00 €
65748	*Union du commerce de Dinard*	9 000,00 €	19 500,00 €
65748	*Lord Russell*	1 700,00 €	10 500,00 €
65748	*Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard, Rance, Émeraude*	1 700,00 €	9 000,00 €
	TOTAL 65748	**88 400,00 €**	

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_014-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à verser ces subventions prévues à la présente délibération, les dépenses en résultant étant imputées à l'article 65748 au budget primitif 2026.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

Catherine GUGUEN-GRACIE — Arnaud SALMON

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 29 JAN. 2026 et affichée en Mairie, le 29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_014-DE